



## COMITE DE DIRECTION

Réunion du 22 MAI 2025 à 18h30

### Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

**Président** : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

**Présent(e)s** :

Mmes BRAULT Annie – STRAPPAZZON Laurie

MM. BOULORD Jean Marc - BUOSI Bernard - COCHARD Jean Luc – LOSA Jean Michel -

MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc - NURIT Fabien –SOZET Jean

Louis - THEVENIN Cyril- TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel – VEYRET Bernard.

**Assistent** : MM. DA ROCHA Elisabeth – N'AIT DRISS Youssef

**Excusés** : MM BOURGEOIS Samuel -. CHASSIGNEU Guy - MALLET Marc

---

## ORDRE DU JOUR

---

1. Approbation des CD du 28 avril et 2 mai
2. Courriers et informations diverses
3. Désignation arbitres Finales Coupes
4. Présentation tarifs et Prévisionnel
5. Présentation des vœux par la Mission juridique
6. Questions diverses

Ouverture de séance à 18 h 30

## 1. Approbation des PV du Comité du 28 avril et du 2 mai 2025

Il n'y a pas d'observations, Les 2 PV sont approuvés à l'unanimité.

## 2. Courriers et informations diverses

### Courriers

- **Carte de remerciement** de Mme Raclet Chrystelle au président pour son soutien suite au décès de son père.
- **Invitation de la Laurafoot** à la Finale de la Coupe Futsal Georges Vernet le 25 mai à 16h00 Gymnase de Coublevie. Représenteront le district MM Vachetta et Carretero
- **Invitation de la Laurafoot** aux Finales des Coupes LAuRAFoot (seniors féminines et masculins), le jeudi 29 mai 2025 au stade de Bellevue à Yzeure (03).  
Remerciements
- **Invitation du club de Reventin** au Tournoi Solida foot le mercredi 4 juin.  
Représentera le district M. Vachetta
- **Invitation du Président du district de la Haute Loire** aux Finales Nationales U17 et U19 qui se tiendront les 7 et 8 juin 2025. Remerciements (Jour de nos Finales)
- **Invitation du club de ASCOL** à ses 20 ans et à son Assemblée Générale le 8 juin.  
Remerciements (Jour de nos Finales)
- **Invitation du club de FFNI** à son Assemblée Générale le 13 juin à St Georges d'Espéranche. Représenteront le district Mme Strappazon et M. Vachetta
- **Invitation du CDOS** le 14 juin à l'inauguration officielle de la journée « Bougez en Famille ». Remerciements (jour de la JND)
  
- **Courrier de la laurafoot suite au conseil de Ligue :**

Projet de Fusion Thodure et Beaurepaire : **avis favorable**

Projet de groupement Pays Voironnais – Crossey : **projet validé**

Projet de fusion absorption :

*528363 - SPORTING NORD /SERE - Club absorbant-District de Lyon et du Rhône*

*581501 - O. DE VILLEFONTAINE - Club absorbé- District de l'Isère*

*District de rattachement : District de Lyon et du Rhône*

*504445 - C.S. VERPILLIERE - Club absorbant-District de Lyon et du Rhône*

*547542 - F.C. TURC DE LA VERPILLIERE - Club absorbé - District de l'Isère*

*District de rattachement : District de Lyon et du Rhône*

Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs, le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot émet un **avis défavorable** à la réalisation des deux projets de fusion précités, **sauf si les clubs acceptent que les deux clubs issus des fusions soient rattachés au District de l'Isère.**

- **Courrier de l'OL Villefontaine** qui ayant pris connaissance de l'avis du conseil de Ligue sollicite un rdv avec le district de l'Isère afin d'échanger sur les modalités d'intégration de l'ensemble des équipes de la nouvelle entité au sein des compétitions du District de l'Isère.

- **Courrier de Monsieur Marey**, Principal du collège Chartreuse à Saint-Martin-le-Vinoux, informe de l'ouverture d'une section sportive en partenariat avec le club des 2 Rochers. Il sollicite deux interventions : l'une portant sur la diététique et l'hygiène alimentaire, l'autre sur les lois du jeu, cette dernière pouvant être assurée par notre CTDA. Le Président transmet le dossier aux salariés compétents qui en assureront le suivi
- **Courrier du CDOS** : D'ici 2028, la parité sera obligatoire dans les instances régionales du sport. Pour accompagner cette évolution, le CDOS 38 lance à l'automne 2025 un projet de professionnalisation et de réseau dédié aux futures dirigeantes. Les comités départementaux sont invités à collaborer pour construire ensemble une action pertinente, partagée et efficace.
- **Courrier signé de Philippe Diallo**, Président de la FFF, et Claude Delforge, Président de la LFA, relatif à la mise en place du Conseil Consultatif des Clubs Amateurs, pour lequel un appel candidatures a été envoyé aux clubs ciblés.
- **Courrier de Monsieur Claude Delforge**, Président de la LFA, concernant l'appel à candidatures relatif au renouvellement des membres des commissions fédérales relevant de la compétence du Bureau Exécutif de la LFA pour la mandature 2025-2028.
- **Courrier de la Laurafoot** : En vue de la préparation de la nouvelle saison, la Commission Régionale des Délégations propose de désigner un(e) candidat(e) Délégué(e) pour officier au niveau des différents championnats régionaux. Après concertation, la proposition se porte sur M. GUIGON Florian – Approuvé à l'unanimité par le Comité.
- **Courrier de la FFF** : Plan fédéral de développement territorial de l'arbitrage, accompagnement à l'emploi, augmentation de l'enveloppe dédiée ;
- **Courrier de la FFF** : concerne une réforme majeure du statut des observateurs d'arbitres. Appel à candidatures avant le 29 mai.
- **Courrier du Département** : Modalités et critères du contrat d'objectifs sport Isère (COSI)
- **Divers courriers de parents**

Une maman Inquiète, alertant de l'agressivité et de l'insécurité constatées lors de certains matchs de jeunes.

Dossier transmis à l'éthique

Une réflexion doit être menée par les instances. Un travail de fond doit être fait, non seulement sur ce qui se passe sur le terrain, mais aussi et surtout ce qui l'entoure.

Des parents du club JSSG s'interrogent sur les raisons du refus du District de reporter un match U15. Le comité rappelle qu'un calendrier officiel est établi dès le mois de septembre et qu'il doit être respecté afin d'assurer le bon déroulement de la saison.

- **Courrier de la Commune de St Marcellin** : informe de la décision prise par la municipalité de faire jouer le prochain match Futsal à huis clos. Décision préventive.
- **Courrier du club de l'As Fontaine** : Le club reproche à la commission Futsal de ne pas avoir attribué un vainqueur à la coupe U13 Futsal. Il considère que les sanctions déjà prises à l'issue du match sont suffisantes, et qu'il n'est pas juste de pénaliser les enfants, en leur enlevant la victoire. M. Vachetta explique que le club adverse, initialement vainqueur, a perdu le match par pénalité. Toutefois, le District n'en reporte pas le gain au club de Fontaine en raison de propos tenus à l'encontre de l'arbitre.
- Le Président **évoque un courrier du club de Seyssins** envoyé à tous les membres du Comité de Direction, concernant les accédants U15 en ligue. Les règlements du District seront appliqués tels qu'ils sont écrits.

## Informations diverses :

- **Lors d'un entretien avec un club** : le Président rappelle qu'un club doit être reçu à minima par 2 personnes du District, jamais par une seule personne.
- **Bilan d'activité** : le Président rappelle aux commissions qu'elles doivent rendre leur bilan pour parution sur le PV spécial AG
- **Candidatures pour le comité de Direction** : A ce jour 1 seule candidature membre reçue.
- **Sportivité Seniors** : le département propose deux dates pour la remise des récompenses : les 2 et 7 juillet. La date du 2 juillet est retenue
- **Date Comité** : Le premier comité de direction 25-26 est fixé au 7 juillet.
- Le Président revient sur les **réunions consacrées aux violences sexistes et sexuelles** qui n'ont pas été honorées de la présence de beaucoup de clubs, il est alors décidé de faire intervenir à l'AG une personne référente qui exposera spécifiquement les risques encourus sur le plan judiciaire.
- **Calendrier des formations d'éducateurs 2025-2026** le Président informe l'avoir validé
- **Règlements des officiels** : le Président propose de repousser la date de paiement du 10 au 20 du mois. Cette mesure viserait à l'aligner avec la date de prélèvement des clubs, fixée au 15, et ainsi éviter des transferts répétés entre les comptes épargne et courant. Décision validée à l'unanimité.
- **Frais de bénévoles** : le Président rappelle que ces frais engagent une responsabilité, demande aux présidents de commissions dès la saison prochaine de contrôler chaque Cerfa de leurs membres de commission, et un double contrôle sera effectué par le personnel salarié.

### 3. Désignation des arbitres pour les Finales des Coupes de l'Isère

Proposition de la Commission des Arbitres :

#### F MARCHIOL

Arbitre central	ARNAUD	Vivien
Assistant 1	SOUISSI	Embarek
Assistant 2	VAHIRUA	Mihirau

#### L GROS BALTHAZARD

Arbitre central	ANAR AKDIM	Kamel
Assistant 1	FARRAJ ALSHOFI	Mautasem
Assistant 2	SAIDIA	Nizar

#### U20 NOEL PILOT

Arbitre central	MARTINEZ	Pierre
Assistant 1	YAHIA	Abdelkader
Assistant 2	YAHIA	Abdelaziz

## U17 CREDIT AGRICOLE

Arbitre central	RANGUELOV	Siméon
Assistant 1	OLIMO NDUMBU	Dieu-Merci
Assistant 2	SAHIN	Bunyamin

## U15 DUBOIS

Arbitre central	HOCINE	Sami
Assistant 1	DENIS	Dorian
Assistant 2	MAGHALESPORELA	Melvin

## U15 DOMINGUEZ

Arbitre central	GRANJON-DELAIRE	Maxime
Assistant 1	BEN EL HADJ	Iliam
Assistant 2	LAURENT	Thomas

## U13

Arbitre central	SIAUD	Esteban
-----------------	-------	---------

## Vétérans foot à 8 Grenoble

Arbitre central	BRIOUA	Nouredine
-----------------	--------	-----------

## Vétérans foot à 8

Arbitre central	HOCINE	Halim
-----------------	--------	-------

## Seniors à 8 Entreprises

Arbitre central	KOUBAA	Kalid
-----------------	--------	-------

## M BERT Senior F

Arbitre central	N'NOMO	Karelle
Assistant 1	PONCET	Anaïs
Assistant 2	PICOT	Marjorie

## U18 F à 11

Arbitre central	PETIT	Cyrielle
Assistant 1	PELLON	Sandra
Assistant 2	OGAH	Lucrezia

## SENIOR A 8 F

Arbitre central	CHOKOR	Ahmad
-----------------	--------	-------

## U18 A 8 F

Arbitre central      AREGUIAN                      Pascal

## U15 A 8 F

Arbitre central      CHAARI                              YASSINE

Le Comité **valide** dans son intégralité les désignations ci-dessus.

Le Président demande aux commissions concernées de se consulter afin de prévoir que toutes les coupes se déroulent le même week end. Situation demandée par M. Vachetta.

Il suggère également de reconsidérer le format des coupes en échiquier, et de privilégier des coupes à élimination directe. De plus, il estime que le football d'entreprise devrait suivre le même modèle que les autres compétitions. En principe, si le nombre d'équipes est inférieur à 30, aucune coupe ne devrait être organisée.

Il va falloir revoir l'ensemble des coupes et garantir que toutes les catégories bénéficient du même traitement.

Une réflexion doit être engagée aussi sur la règle des 30 équipes maximum.

Ce point devra être inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de direction.

T. Truwant propose une commission des Coupes détachée de la commission sportive.

### 4. Présentation Tarifs et prévisionnel 2025-2026

Concernant les tarifs, aucune augmentation n'est prévue pour la saison prochaine. Cette décision tient compte de la hausse récente des sanctions disciplinaires.

La présentation sera faite sur le PV spécial AG

Les Tarifs et le prévisionnel lus par le Président sont validés à l'unanimité.

### 5. Présentation des vœux

L'ensemble des vœux validés lors du dernier Comité sera diffusé dans le procès-verbal spécial Assemblée Générale.

Toutefois, les trois textes ci-dessous, relevant de l'intérêt supérieur du football, sont validés exclusivement par le Comité, sans être soumis au vote des clubs lors de l'AG.

**Application dès le 1<sup>er</sup> juillet.**

Présentation faite par Laurent Mazzoleni qui précise que les textes U13 sont issus des travaux de notre CTD DAP J. Hugonnard

### Article - 26

Ancien texte	Nouveau texte
<b>Article - 26</b>	<b>Article - 26</b>
<b>Les Challenges Festival U13</b>	<b>Les Challenges Festival U13</b>
Un club engageant plusieurs équipes à huit ne peut utiliser dans les équipes inférieures	Un club engageant plusieurs équipes à huit ne peut utiliser dans les équipes inférieures

plus de deux joueurs ayant effectué plus de cinq matchs en championnat avec la ou les équipes supérieures.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).

26-1 : Challenge Festival National : 108 équipes

a : Les équipes participantes sont retenues en fonction du classement du championnat de la saison précédente, soit 24 équipes de D1, 32 équipes de D2 et les 52 meilleures équipes de D3.

b : Organisation

1er tour : 36 plateaux de 3 équipes, les 2 premières équipes du plateau qualifiées.

2eme tour : 24 plateaux de 3 équipes, les 2 premières équipes du plateau qualifiées.

3eme tour : 16 plateaux de 3 équipes, la 1ere équipe de chaque plateau est qualifiée pour la Finale départementale

plus de deux joueurs ayant effectué plus de cinq matchs en championnat avec la ou les équipes supérieures.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).

26-1 : Challenge Festival National : **108 équipes**

**26-1.1 : Composition**  
**72 équipes premières retenues sur leur classement à l'issue de la saison N-1 ; équipes 1 de D1, D2 voire D3.**

**26.1.2 : Organisation**

Gestion des **2** premiers tours en plateaux : match de 30 mn avec pause coaching de 3 mn pour les remplacements de joueurs.

Le début de chaque **tour** est obligatoirement précédé par le défi jonglage qui départagera les équipes en cas d'égalité.

**1er tour : 24 plateaux géographiques de 3 équipes.**  
**L'équipe classée troisième de chaque plateau est éliminée.**

**2ème tour : 16 plateaux de 3 équipes.**  
**L'équipe classée troisième de chaque plateau est éliminée.**

**3ème tour : 16 rencontres en match unique.**  
**2 mi-temps de 30 minutes avec pause coaching de 3 mn pour les remplacements de joueurs.**  
**Le vainqueur de chaque match est qualifié pour la finale départementale.**

**Finale départementale : défis techniques, quizz et rencontres en formule échiquier.**  
**La ligue ayant déterminé préalablement dans la saison le nombre d'équipes qui participeront à la finale régionale**

Gestion des 3 tours en plateaux : match de 30 mn avec pause coaching de 3 mn pour les remplacements de joueurs.

c : Le début de chaque plateau est obligatoirement précédé par le défi jonglage, lequel séparera les équipes en cas d'égalité à la fin des trois rencontres

## **26-2 : Challenge Festival Départemental**

a : Toutes les autres équipes U13 inscrites en championnat participent à ce challenge.

b : Constitué de 8 groupes de 12, 14 ou 16 équipes. Poules constituées en fonction de critères géographiques.

c : 4 tours de Challenge sans élimination sur la formule de l'échiquier foot, chaque rencontre étant précédée par le défi jonglage. Chaque 1er des 8 groupes sera qualifié pour les ½ Finales.

d : Organisation des plateaux des ½ Finales : 3 matchs de 20 mn. Classement effectué après tous les matchs. Défi jonglage obligatoire avant le début du plateau. En cas d'égalité, le défi jonglage départage les équipes exæquo.

e : les 2 équipes gagnantes de ces plateaux disputent la Finale de ce Challenge Départemental.

## **26-2 : Challenge Festival Départemental**

*Le début de chaque tour est obligatoirement précédé par le défi jonglage qui départagera les équipes en cas d'égalité. Il est tenu compte du même nombre de joueurs qu'en championnat.*

### **26-2.1 : Composition**

*Toutes les équipes non retenues dans le festival U13 national.*

#### **26.1.2 : Organisation**

*1<sup>er</sup> tour : nombre d'équipes à définir en fonction des engagements du début de saison.*

*16 poules de x équipes géographiques. 4 journées à disputer sous format échiquier.*

*Le premier de chaque poule est qualifié pour le tour suivant.*

*2<sup>ème</sup> tour : 16 équipes réparties en 4 poules de 4 équipes*

*Le premier de chaque poule est qualifié pour le tour suivant.*

*3<sup>ème</sup> tour : 4 équipes se disputent 2 demi-finales sur 1 seule rencontre après tirage au sort intégral.*

*4<sup>ème</sup> tour : 2 équipes se disputent la finale.*

## Chapitre 3 - Compétitions U13

Ancien texte	Nouveau texte
<p data-bbox="252 443 678 477"><b>Chapitre 3 - Compétitions U13</b></p> <p data-bbox="220 510 534 544">Article 14 - Composition</p> <p data-bbox="212 577 805 678">14-1 Il se déroule en deux phases avec classement et répartition selon le classement arrêté à la fin de chaque phase.</p>	<p data-bbox="879 443 1305 477"><b>Chapitre 3 - Compétitions U13</b></p> <p data-bbox="831 510 1141 544">Article 14 - <b>Généralités</b></p> <p data-bbox="831 577 1417 880">14-1 <b>Elles</b> se déroulent en deux phases avec classement et répartition selon le classement arrêté à la fin de chaque phase. <b>Une première phase de poules se déroule du mois de septembre jusqu'à décembre avec niveaux D1, D2, D3, D4.</b> <b>Une seconde phase de poules se déroule du mois de février à mai/juin avec niveaux Critérium, D1, D2, D3, D4.</b></p> <p data-bbox="831 913 1406 1014"><b>Les classements des poules U13 de la saison N-1 servent à effectuer les poules U13 de la saison en cours.</b></p> <p data-bbox="831 1048 1417 1182"><b>Les poules de phase 1 D1, phase 1 D2 et phase 1 D3 sont composées de 9 équipes disputant 8 matchs « aller » à jouer par équipe (4 à domicile, 4 à l'extérieur).</b></p> <p data-bbox="831 1216 1406 1417"><b>Les poules de phase 1 D4 sont définies (nombre de poules et d'équipes) en fonction des engagements en début de saison mais le principe et les règles de fonctionnement restent les mêmes qu'en D1, D2, D3</b></p> <p data-bbox="831 1451 1417 1518"><b>L'épreuve du défi jonglage est obligatoire quel que soit le niveau.</b></p> <p data-bbox="831 1552 1417 1753"><b>Le défi jonglage a pour objectif de départager les équipes en cas d'égalité au classement final au sein d'une même poule. Il permet également de départager les équipes classées à une même place de différentes poules du même niveau.</b></p> <p data-bbox="831 1787 1417 1955"><b>En cas de non-retour de la feuille défi jonglage, l'équipe recevant sera pénalisée d'un point au classement de la phase en cours et d'une amende fixée par le D.I.F.</b></p> <p data-bbox="831 1989 1417 2089"><b>Pour le classement final d'une poule, quel que soit le niveau et/ou quelle que soit la phase disputée, en cas d'égalité de</b></p>

## 1ERE PHASE - BRASSAGE

**Niveau 1** : Deux équipes maximum par club en niveau 1 dans des poules différentes.

8 poules de 6 équipes composées :

1. Des 16 équipes de D1 et des 8 équipes de la poule critérium, soit 24 équipes.
2. Des équipes classées de la 1ère à la 3ème place des 6 poules de D2, soit 18 équipes.
3. Des 6 meilleures équipes classées 1ères des 8 poules de D3, soit 6 équipes.
4. En cas de vacances sont promus à ce niveau les deux autres équipes 1° des poules de D3

*points entre 2 ou plusieurs équipes, celles-ci sont départagées par :*

- 1) *Au meilleur score total du défi jonglage des 8 meilleurs joueurs sur l'ensemble des rencontres de la phase en cours.*
- 2) *En cas de nouvelle égalité, la meilleure différence de buts générale de la phase en cours.*
- 3) *En cas de nouvelle égalité la meilleure attaque de la phase en cours.*

*3 joueurs U11 sont autorisés à jouer en catégorie U13 (y compris en compétition U12)*

## **14.2 Composition**

### 1ERE PHASE

**D1** : *1 seule équipe* par club *dans ce niveau ~~dans des poules différentes.~~*

*36 équipes concernées.*

4 poules de 9 équipes composées :

1. *8 équipes Critérium de la saison N-1.*
2. *Les équipes premières restant de D1 de la saison N-1.*
3. *X équipes premières montant de D2 de la saison N-1 pour arriver à 36 équipes.*

*A l'issue de la première phase : Les équipes classées aux premières et deuxièmes places des 4 poules, intègrent le niveau « CRITERIUM ».*

*Les équipes classées de la troisième à la septième place des 4 poules conservent leur place en D1 pour la deuxième phase.*

*Les équipes classées huitièmes de chaque poule sont départagées par le décompte du défi jonglage des 8 meilleurs joueurs sur l'ensemble des journées.*

*A l'issue de ce décompte, la meilleure équipe conserve sa place en D1 pour la deuxième phase, les trois autres équipes sont rétrogradées en D2 pour la deuxième phase.*

- 1) *En cas d'égalité, la meilleure différence de buts générale de la phase en cours.*

**Niveau 2** : Deux équipes maximum par club en niveau 2 dans des poules différentes.

12 poules de 6 équipes composées :

1. Des équipes classées de la 4ème à la 8ème place de D2, soit 30 équipes.
2. Des 2 équipes premières de poules D3 non retenues en Niveau 1
3. Des équipes classées de la 2ème à la 4ème place des poules de D3, soit 24 équipes.
4. Des équipes terminant à la 1ère place des poules de D4.
5. Des meilleures équipes terminant à la 5ème place des 8 poules de D3.

**Niveau 3** : Le reste des équipes par poules de 4.

**2) En cas de nouvelle égalité la meilleure attaque de la phase en cours.**

**Les équipes classées à la neuvième place de chaque poule sont rétrogradées au niveau D2 pour la deuxième phase.**

**D2** : Deux équipes maximum par club **dans ce** niveau dans des poules différentes.

**54 équipes concernées.**

6 poules de **9** équipes composées :

- 1. Les équipes descendantes de D1 de la saison N-1**
- 2. Les équipes restantes de D2 de la saison N-1**
- 3. X équipes montantes de D3 de la saison N-1 pour atteindre 54 équipes.**

**A l'issue de la première phase :**  
**Les équipes classées à la première place de chaque poule intègrent la D1 pour la deuxième phase.**

**Les équipes classées de la deuxième à la septième place des 6 poules conservent leurs places en D2 pour la deuxième phase.**

**Les équipes classées aux huitièmes et neuvièmes places de chaque poule sont rétrogradées en D3 pour la deuxième phase.**

**D3** : Deux équipes maximum par club **dans ce** niveau dans des poules différentes.

**72 équipes concernées.**

8 poules de **9** équipes composées :

- 1. Les équipes descendantes de D2 de la saison N-1**
- 2. les équipes restantes de D3 de la saison N-1**
- 3. X équipes montantes de D4 pour atteindre 72 équipes**

## 2EME PHASE

A l'issue de la 1ère phase, 8 équipes sont retenues pour disputer une compétition critérium organisée par la ligue AuRAFOOT par match aller à compter du mois de mars de la saison. Les critères sont définis par la ligue AuRAFOOT.

Aussi de la fin de la 1ère phase jusqu'au début du mois de mars, ces 8 équipes sont regroupées dans une poule ou elles disputeront sept matchs aller.

Pour toutes les autres équipes, les matchs se jouent en « aller-retour ».

**A l'issue de la première phase :**  
**Les équipes classées à la première place de chaque poule intègrent la D2 pour la deuxième phase.**

**Les équipes classées deuxièmes de chaque poule sont départagées par le décompte du défi jonglage des 8 meilleurs joueurs sur l'ensemble des journées.**

**A l'issue de ce décompte, les 3 meilleures équipes intègrent la D2 pour la deuxième phase, les cinq autres équipes restent en D3 pour la deuxième phase.**

**Les équipes classées de la troisième à la septième place des 9 poules conservent leurs places en D3 pour la deuxième phase.**

**Les équipes classées aux huitièmes et neuvièmes places de chaque poule sont rétrogradées en D4 pour la deuxième phase.**

**D4 : Les équipes restantes.**

**X poules de 7 équipes composées :**  
**1. Les équipes descendantes de D3 de la saison N-1**  
**2. Les équipes restantes de D4 de la saison N-1**  
**3. Les nouvelles équipes engagées.**

## 2EME PHASE

**CRITERIUM :** A l'issue de la première phase, 8 équipes **classées première et deuxième de chaque poule de D1** sont retenues pour disputer **une compétition le « critérium »** organisé par la LAuRAFOOT, **par match aller, à compter du mois de mars de la saison. Les critères sont définis par la ligue AuRAFOOT.**

**~~Aussi de la fin de la 1ère phase jusqu'au début du mois de mars, ces 8 équipes sont regroupées dans une poule ou elles disputeront sept matchs aller.~~**

**~~Pour toutes les autres équipes, les matchs se jouent en « aller-retour ».~~**

**Un club peut avoir une équipe en D1, 2 en D2, 2 en D3 et X équipe(s) en D4.**

Une équipe en D1 et 2 en D2 ou D3 maximum par club.

Les clubs ayant une équipe disputant le critérium ligue pourront avoir une équipe réserve en D1

Si 2 équipes d'un même club peuvent accéder, elles seront départagées selon l'article 14-2.

**D1** : Deux poules de 8 équipes et une poule critérium de 8 équipes, composées des 3 premiers de chaque poule de Niveau 1.

Si l'une des trois équipes ne peut jouer en D1 le 4ème de sa poule le remplace.

**D2** : 6 poules de 8 équipes composées des équipes classées de la 4ème à la 6ème place des 8 poules de Niveau 1 et des équipes classées 1ère et 2ème des 12 poules de Niveau 2

Si une équipe ne peut jouer en D2 le suivant de sa poule le remplace.

**D3** : 8 poules de 8 équipes composées, des équipes classées de la 3ème à la 5ème place des 12 poules de Niveau 2, et des 32 premiers de Niveau

Les clubs ayant une équipe disputant le critérium **ligue peuvent** avoir une équipe réserve en D1.

**~~Si 2 équipes d'un même club peuvent accéder, elles seront départagées selon l'article 14-2.~~**

**D1** : 3 poules de 9 équipes **~~et une poule critérium de 8 équipes,~~ composées : Des 21 équipes restantes de D1 de la première phase, de 6 équipes montantes de D2 de la première phase.**

**~~Si des équipes montantes de D2 ne peuvent jouer en D1, elles sont remplacées par les meilleures deuxièmes de D2 départagées par le défi jonglage des 8 meilleurs joueurs sur l'ensemble des journées.~~**

**D2** : 6 poules de 9 équipes composées : **~~des équipes classées de la 4ème à la 6ème place des 8 poules de Niveau 1 et des équipes classées 1ère et 2ème des 12 poules de Niveau 2.~~**

**~~7 équipes descendantes de D1 de la première phase, de 36 équipes restantes de D2 de la première phase, de 8 équipes montantes classées premières de D3 de la première phase. 3 équipes montantes classées deuxièmes de D3 de la première phase qui sont départagées par le défi jonglage des 8 meilleurs joueurs sur l'ensemble des journées.~~**

**~~Si des équipes montantes de D3 ne peuvent jouer en D2, elles sont remplacées par les meilleures deuxièmes de D3 départagées par le défi jonglage des 8 meilleurs joueurs sur l'ensemble des journées.~~**

**D3** : 8 poules de 9 équipes composées : **~~des équipes classées de la 3ème à la 5ème place des 12 poules de Niveau 2, et des 32 premiers de Niveau~~ 12 équipes descendantes de D2 de la première phase, 45 équipes restantes de D3 de la première phase, 15 équipes montantes de D4 de la première phase.**

D4 : X poules de 8 équipes composées du reste des équipes inscrites en seconde phase.

Les équipes classées à une même place seront départagées par l'Article 14-2 du présent règlement.

L'épreuve du défi jonglage est organisée durant cette phase sur les 2 premiers niveaux.

Elle attribue au classement 1 point au gagnant, 0 point au perdant.

En cas de non-retour de la feuille de défi jonglage, l'équipe recevant est pénalisée d'un point au classement et d'une amende.

**14-2 - Pour tous les niveaux** : La meilleure équipe à une place donnée sera obtenue :

1. Equipe à égalité avec le dernier accédant,
2. En cas de nouvelle égalité, par le quotient points obtenus au classement (défi jonglage compris le cas échéant) divisé par nombre de matchs.
3. En cas de nouvelle égalité, la différence de buts générale,
4. En cas de nouvelle égalité, la meilleure attaque.

**Si des équipes montantes de D4 ne peuvent jouer en D3, elles sont remplacées par les meilleurs de D4 départagées par le défi jonglage des 8 meilleurs joueurs sur l'ensemble des journées.**

**D4** : X poules de 8 équipes composées du reste des équipes inscrites en seconde phase.

***Les équipes classées à une même place seront départagées par l'Article 14-2 du présent règlement.***

***L'épreuve du défi jonglage est organisée durant cette phase sur les 2 premiers niveaux.***

***Elle attribue au classement 1 point au gagnant, 0 point au perdant.***

***En cas de non-retour de la feuille de défi jonglage, l'équipe recevant est pénalisée d'un point au classement et d'une amende.***

***14-2 - Pour tous les niveaux : La meilleure équipe à une place donnée sera obtenue :***

- 1. Equipe à égalité avec le dernier accédant,***
- 2. En cas de nouvelle égalité, par le quotient points obtenus au classement (défi jonglage compris le cas échéant) divisé par nombre de matchs.***
- 3. En cas de nouvelle égalité, la différence de buts générale, En cas de nouvelle égalité, la meilleure attaque***

## **14-2 GENERATION U12**

### **Généralités**

***Engagement de 18 équipes avec prise en compte des meilleurs résultats des équipes réserves sur la saison N-1.***

***Volonté de laisser évoluer les U12 sans la pression du résultat, les préparer tactiquement et techniquement (CPSU12 & clubs) au passage en U13 et les garder***

	<p><i>sur nos pratiques départementales officielles.</i></p> <p><b>Composition</b>  <b>1<sup>ère</sup> phase (septembre à décembre)</b>  <b>géographique</b>  <b>2 poules de 9 équipes (match aller 4 matchs à domicile et 4 matchs à l'extérieur)</b>  <b>Les équipes classées aux quatre premières places de chaque poule accèdent en poule haute pour la deuxième phase</b>  <b>Le meilleur cinquième des 2 poules accède en poule haute (reste à déterminer le départage).</b>  <b>Le « moins bon » cinquième et les autres équipes classées au-delà de cette place joueront en poule basse lors de la deuxième phase.</b></p> <p><b>2<sup>ème</sup> phase (février à mai) poule(s) haute(s) et poule(s) basse(s)</b></p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Chapitre 3 - Compétitions U13 : Validé à l'unanimité par le Comité de Direction**

**TITRE 2 - CHAMPIONNAT À 11**

**Chapitre 1 - Championnats ~~U20~~ U19**

<b>Ancien texte</b>	<b>Nouveau texte</b>
<p><b>TITRE 2 - CHAMPIONNAT À 11</b></p> <p><b>Chapitre 1 - Championnats U20</b></p>	<p><b>TITRE 2 - CHAMPIONNAT À 11</b></p> <p><b>Chapitre 1 - Championnats U19</b></p> <p><i>Pour les poules en 2 phases, le Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé à l'issue de la première phase et remis à zéro pour la phase suivante.</i></p> <p>Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer <b>4 joueurs</b> U20, les U19, U18, U17. <i>(Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin fédéral pour pratiquer dans cette catégorie.)</i>  <i>L'autorisation reste valable en coupe.</i></p> <p><i>Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur U20 ayant effectué tout ou partie de plus de 5</i></p>

## Article 9- Composition

9-1 - Le Championnat se joue en en deux phases par matchs « aller-retour ».

### Phase 1

-D1 : 3 poules de 4 équipes.

-D2 : par poules de 3 à 4 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

La composition des poules de ces 2 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publiée sur le site du district de l'Isère.

### Phase 2

-D1 1 poule de 10 équipes composée des équipes classées 1ere et 2eme de D1 phase 1, des équipes classées 1ere de D2 phase 1 et si besoin des meilleurs 2eme de D2 phase 1.

-D2 Par poule de 9 à 10 équipes suivant le nombre d'inscrits.

Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer les U20, U19, U18, U17 (Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin fédéral pour pratiquer dans cette catégorie).

### 9-2 - Répartition des équipes dans le niveau :

Un club engageant plusieurs équipes ne peut avoir qu'une équipe par niveau sauf au dernier.

### 9-3 - Accession en Ligue :

Le premier de la poule D1 U20 accède au championnat de Ligue U20 dernier niveau.

## **matchs en équipe supérieure (séniors, U20 Ligue)**

## Article 9- Composition

9-1 - Le Championnat se joue en **une phase pour la D1 et** deux phases **pour les divisions inférieures** par matchs « aller-retour ».

### Phase 1

-D1 : **1 poule de 12 équipes sur la saison.**

-D2 : **Par poules de 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites en match aller-retour.**

La composition des poules de ces 2 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publiée sur le site du district de l'Isère.

### Phase 2

**D2 : X poules de 6 en match aller-retour**

### **SAISON DE TRANSITION 2025/2026**

**La D1 sera composée des équipes classées de la 2eme à la 9eme place de D1 2024/25, des 2 premiers de chaque poule de D2 2024/25. Chaque éventuelle descente de Ligue entrainera 1 descente supplémentaire des équipes de D1 2024/2025 vers la D2 2025/2026**

### 9-2 - Répartition des équipes dans le niveau :

Un club engageant plusieurs équipes ne peut avoir qu'une équipe par niveau sauf au dernier.

### 9-3 - Accession en Ligue :

Le premier de la poule D1 **U19** accède au championnat de Ligue U20 dernier niveau.

En cas de refus ou d'impossibilité de monter du premier, le second voire le troisième accède en Ligue.

L'équipe qui accède au championnat U20 dernier niveau ne peut pas conserver sa place en U20 D1.

En effet cette montée n'est pas une montée en génération d'âge.

#### **9-4 Descente de Ligue en D1**

Equipe(s) reléguée(s) du championnat U20 Ligue dernier niveau de la saison précédente et les équipes une de club(s) reléguée(s) du championnat U18R2 dernier niveau : Intégration au championnat U20 D1.

Dans le cas où cette relégation du championnat U18 R2 concerne l'équipe réserve d'un club, celui-ci devra dans les 8 jours suivant la notification de cette relégation par la Ligue, communiquer à la commission sportive, s'il souhaite intégrer le championnat U17D1 ou U20 D1.

En absence de réponse du club concerné dans le délai indiqué son équipe sera intégrée au championnat U20 D1.

En cas de refus ou d'impossibilité de monter du premier, le second voire le troisième accède en Ligue.

- 1. Le club concerné pourra conserver une équipe en U19 D1, ceci afin de poursuivre le travail de formation dans la catégorie d'âge. Ce club devra confirmer par mail à la commission sportive le maintien d'une équipe dans le championnat D1 dans les 8 jours suivant l'officialisation de son accession en ligue U20 dernier niveau.**
- 2. Le maintien d'une équipe en D1 par le club accédant en U20 ligue dernier niveau entraîne une descente supplémentaire de D1 en D2.**

**En effet cette montée n'est pas une montée en génération d'âge.**

#### **9-4 Descente de Ligue en D1**

Equipe(s) reléguée(s) du championnat U20 Ligue dernier niveau de la saison précédente et les équipes ~~une de club(s)~~ reléguée(s) du championnat U18 **ligue R2** dernier niveau : Intégration au championnat **U19 D1**.

**~~Dans le cas où cette relégation du championnat U18 R2 concerne l'équipe réserve d'un club, celui-ci devra dans les 8 jours suivant la notification de cette relégation par la Ligue, communiquer à la commission sportive, s'il souhaite intégrer le championnat U17D1 ou U20 D1.~~**

**En absence de réponse du club concerné dans le délai indiqué son équipe sera intégrée au championnat U20 D1.**

## **15- Questions Diverses**

Question de M. Mallet, absent ce jour, relayée par T. Truwant concernant l'éventuel passage des U13F à la FMI pour la saison 2025-2026.

Dans cette perspective, il est nécessaire de modifier le texte relatif à la FMI.

Validé par le Comité.

**Il n'y a plus de questions, le Président annonce la fin du Comité.**

**Séance clôturée à 21H40**

Le président  
Hervé GIROUD-GARAMPON

La responsable administrative  
Elisabeth DA ROCHA